

# AVIS PUBLIC



## ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2024 le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION CA24 30 07 0217 SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-154**

« Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment public et institutionnel projeté au 9001, boulevard Perras, en remplacement de la bibliothèque actuelle de Rivière-des-Prairies, dans le district de La Pointe-aux-Prairies »

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Un certificat de conformité a été délivré le **29 juillet 2024** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution et celle-ci est entrée en vigueur à cette date.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 31 juillet 2024

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj